|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 23 mai 2022 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 17**CE 17/XY | – Aux Administrations des États Membres de l'Union**Copie**:– Aux Membres du Secteur UIT-T;– Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 17;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;– Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 17 de l'UIT‑T;– À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Tél.:** | +41 22 730 6206 |
| **Télécopie:****Courriel:** | +41 22 730 5853tsbsg17@itu.int |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet des textes déterminés des projets de nouvelles Recommandations UIT-T X.1352 (X.iotsec-4), X.1813 (X.5Gsec-vs) et X.1814 (X.5Gsec-guide), qu'il est proposé d'approuver à la séance plénière de la Commission d'études 17 de l'UIT-T (Genève, 23 août – 2 septembre 2022)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 17 de l'UIT-T (Sécurité) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée dans la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT, en vue de l'approbation des projets de Recommandations mentionnés ci-dessus à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Genève du 23 août au 2 septembre 2022. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 17 de l'UIT-T seront disponibles dans la Lettre collective [2/17](https://www.itu.int/md/T22-SG17-COL-0002/en).

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation des projets de Recommandations UIT‑T qu'il est proposé d'approuver.

NOTE 1 DU TSB – Aucun document de justification UIT-T A.5 n'a été élaboré pour ces projets de textes déterminés.

NOTE 2 DU TSB – À la date de la présente Circulaire, le TSB n'avait reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ces projets de textes. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](http://www.itu.int/ipr/).

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **11 août 2022** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe 1

Résumé et localisation des textes déterminés des projets de nouvelles Recommandations UIT-T X.1352 (X.iotsec-4), X.1813 (X.5Gsec-vs)
et X.1814 (X.5Gsec-guide)

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1352 (X.iotsec-4) [[R9](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-SG17-R-0009)]

Exigences de sécurité applicables aux dispositifs et aux passerelles de l'Internet des objets (IoT)

Résumé

Cette Recommandation définit des exigences détaillées concernant les cinq dimensions de sécurité applicables aux dispositifs et aux passerelles de l'Internet des objets (IoT): authentification, cryptographie, sécurité des données, sécurité de la plate-forme du dispositif et sécurité physique. Ces exigences de sécurité reposent sur le modèle de référence de l'IoT défini dans la [Recommandation UIT-T Y.4100] et sur le cadre de sécurité de l'IoT décrit dans la [Recommandation UIT-T X.1361].

# 2 Projet de nouvelle Recommandation X.1813 (X.5Gsec-vs) [[R7](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-SG17-R-0007)]

Exigences de sécurité applicables à l'exploitation des services verticaux prenant en charge les communications ultra-fiables à faible temps de latence (URLLC) dans les réseaux IMT-2020 privés

Résumé

Un réseau IMT-2020 privé, également considéré comme un réseau IMT-2020 non public (NPN), est destiné à être réservé à l'usage d'une entité privée, par exemple une entreprise, et peut être déployé dans diverses configurations, au moyen d'éléments virtuels et physiques. Il présentera un débit élevé et un faible temps de latence et offrira d'autres avantages des IMT-2020 pour permettre les applications de prochaine génération.

Pour les services verticaux fournis dans les usines intelligentes et les villes intelligentes qui utilisent un réseau IMT-2020 privé, de nombreux dispositifs de l'Internet des objets (IoT) utilisent des communications massives de type machine (mMTC) et des communications ultra-fiables présentant un faible temps de latence (URLLC). Ces communications peuvent être exposées à des menaces de sécurité et aux risques qui leur sont associés. En outre, ces menaces peuvent nuire à la stabilité de l'exploitation des services verticaux prenant en charge les communications URLLC. Cette stabilité ne peut être garantie lorsque la qualité de fonctionnement des services verticaux est détériorée en raison de ces risques.

Cette Recommandation définit les exigences de sécurité applicables à l'exploitation des services verticaux prenant en charge les communications URLLC dans les réseaux IMT-2020 privés. Elle recense les menaces et les risques qui apparaissent lors de la fourniture de services verticaux prenant en charge les communications URLLC dans les réseaux IMT-2020 privés et décrit des scénarios de déploiement de la sécurité des réseaux IMT-2020 privés, pour l'exploitation des services verticaux prenant en charge les communications URLLC. La surveillance des contenus des communications n'entre pas dans le cadre de cette Recommandation.

# 3 Projet de nouvelle Recommandation X.1814 (X.5Gsec-guide) [[R8](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-SG17-R-0008)]

Lignes directrices relatives à la sécurité des systèmes de communication IMT-2020

Résumé

Les dispositifs IoT connectés et les applications mobiles nécessitent un accès au réseau hertzien résilient, sûr et à même de protéger la vie privée des utilisateurs. Les systèmes de communication IMT-2020 devraient être conçus de manière à répondre à ces exigences de haut niveau. Il est nécessaire de définir un cadre de sécurité pour les systèmes de communication IMT-2020, qui pourrait servir de base à l'élaboration de nouvelles Recommandations techniques détaillées sur les questions de sécurité des IMT-2020.

Cette Recommandation identifie tous les éléments relatifs à la sécurité des systèmes de communication IMT-2020 et définit des lignes directrices sur la sécurité des systèmes de communication IMT-2020. Elle décrit une architecture générique des IMT-2020 et les domaines correspondants, recense les menaces qui pèsent sur chacun des éléments et des fournit capacités de sécurité pour chacun d'eux, en tenant compte de la spécificité des fonctions du réseau. Cette Recommandation est fondée sur l'architecture de sécurité de la 5G élaborée par le 3GPP.

Annexe 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 17:
Consultation au sujet des textes déterminés des projets de
nouvelles Recommandations UIT-T X.1352 (X.iotsec‑4),
X.1813 (X.5Gsec-vs) et X.1814 (X.5Gsec-guide)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Au**: | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH-1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie**:**Courriel**: | +41 22 730 5853tsbdir@itu.int  | **Télécopie**:**Courriel**: |  |
|  |  | **Date:** | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des projets de textes déterminés dont il est question dans la Circulaire TSB 17, je souhaite vous faire connaître par la présente le point de vue de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases pour chaque texte |
| --- | --- |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1352 (X.iotsec-4) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce texte en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1813(X.5Gsec-vs) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce texte en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce texte en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1814 (X.5Gsec-guide) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce texte en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce texte en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]
[Rôle/titre officiel]
Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_